

Séance du vendredi 16 janvier 2026

Date de la convocation: 12/01/2026

**Membres en
exercice : 14**

Présents : 9

Votants: 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

**seize janvier deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Olivier
MAGUET,**

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Jean-Jacques DEBIEVE, Emilie KONNERT, Michèle MATHIEU,
Catherine PECHERY, Jacky PECHERY, Flavie
ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés :

Excusés : Anne COLLINOT, Adeline BEAUFUMÉ, Richard
DETHYRE, Thomas HOURLIER, Barbara LOUCHART

Absents:

SIGNATURE D'UNE AOT POUR L'EXPLOITATION DU PORT - (DE 003 2026)

Le Maire rappelle au Conseil municipal l'appel à projets lancé par VNF en novembre 2025 en vue de l'exploitation du port de plaisance de Châtel-Censoir, procédure au terme de laquelle la SAS BEDANN a été retenue en décembre 2025. Il explique que la Convention d'occupation temporaire de type activité économique proposée par VNF à la SAS Bedann pour exploiter le port de plaisance ne concernera que le domaine public fluvial et qu'il convient donc de signer une Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public de la Commune concernant le bâtiment d'une surface totale au sol de 320 m² et le parking attenant d'une surface de 800 m² tous deux situés sur la parcelle AB 30 appartenant à la Commune et qui sont affectés au port de plaisance.

Le Maire présente au Conseil municipal le projet d'AOT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer une Autorisation d'occupation temporaire du domaine public de la Commune, constitué par le bâtiment d'une surface totale au sol de 320 m² et le parking attenant d'une surface de 800 m² tous deux situés sur la parcelle AB 30, avec la SAS BEDANN pour une durée de 7 ans en contrepartie d'une redevance annuelle de 3 000 €, ladite AOT précisant la répartition des charges,

AUTORISE le Maire à signer tout autre document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance
Annick IENZER



Le Maire
Olivier MAGUET

